

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'annonce par le conseil-général d'Hesdin (Pas-de-Calais) d'un envoi de salpêtre à la poudrerie d'Ekernes, lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'annonce par le conseil-général d'Hesdin (Pas-de-Calais) d'un envoi de salpêtre à la poudrerie d'Ekernes, lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 363;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17192_t1_0363_0000_1

Fichier pdf généré le 07/10/2019

11

Le conseil-général de la commune d'Hesdin, département du Pas-de-Calais, annonce à la Convention nationale que 5 298 livres de salpêtre, de l'atelier de cette commune, viennent d'être expédiées pour la poudrerie d'Ekernes, près Saint-Omer.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (16).

12

Les administrateurs et agent national du district du Faouet, département du Morbihan, témoignent leur indignation à la Convention nationale sur l'horrible attentat commis sur le représentant du peuple Tallien, l'invitent à pousser partout ses recherches, afin que ce crime ne demeure pas impuni, et l'assurent de leur entier dévouement à la représentation nationale, qui a toujours été et sera toujours, disent-ils, leur seul point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

[*Les administrateurs et agent national du district du Faouet aux membres du comité de Correspondance de la Convention nationale, du 1er jour s.-c. an II*] (18)

Citoyens représentants,

Nous vous faisons passer ci-joint, une adresse à la Convention nationale; elle a pour objet l'indignation que nous a inspirée l'horrible assassinat de votre collègue Tallien. Veuillez bien en faire donner lecture.

Salut et fraternité.

MARGAIN, ROUSSEAU l'aîné, ROPERT.

13

Les officiers-municipaux de Sauveur-du-Douve, district de Valognes [Manche], organes de leurs concitoyens, assurent la Convention nationale de leur inviolable attachement à la patrie, de leur soumission aux lois et de leur dévouement à la cause commune; ils l'invitent à continuer de déployer ce courage mâle et énergique qu'elle a toujours montré pour soutenir les droits du peuple et son indépendance; ils font part ensuite que, sur l'invitation des

administrateurs du département, les citoyens de cette commune se sont empressés de faire des offrandes pour coopérer à l'armement et équipement d'un vaisseau; qu'une citoyenne indigente, nourrice des enfans de l'hôpital, ayant reçu son mois, en a déposé la moitié, en disant qu'elle vouloit partager avec la patrie; et qu'enfin la somme offerte à la patrie se monte à 3 038 L qui ont été déposées au district de Valognes : puisse-t-elle, disent-ils, contribuer à amener dans nos ports le dernier des navires du tyran d'Angleterre!

Mention honorable, insertion au bulletin (19).

[*Les officiers municipaux de Sauveur-du-Douve à la Convention nationale, du 4 vendémiaire an III*] (20)

Citoyens

Jouissant du bien inappréciable de la Liberté et de l'Egalité que vos travaux ont procurés au peuple français et que vous luy conserverés par votre sagesse et par votre prévoyance malgré les efforts des tirans des conspirateurs et des traitres, les habitans de cette commune dont nous sommes les organes, vous assurent de leur inviolable attachement à la patrie, de leur soumission aux lois et de leur dévouement pour la défense de la cause commune. Ils vous invitent de continuer de déployer ce courage mâle et énergique que vous avez toujours montré pour soutenir les droits du peuple français et assurer son indépendance.

La proclamation de l'adresse invitative des citoyens administrateurs du département de la Manche n'a pas plutôt été faite en cette commune pour l'armement et équipement d'un navire que les citoyens se sont empressés de nous apporter leurs offrandes.

Une citoyenne indigente de cette commune, nourrice des enfans de l'hospital, ayant reçu son mois est venue en déposer la moitié en disant qu'elle vouloit le partager avec la patrie.

Cette souscription se monte à une somme de trois mille trente huit livres qui a été déposée à l'administration du district de Valognes. Puisse-t-elle contribuer à amener dans les ports de la république le dernier des navires du tyran d'Angleterre.

Salut et fraternité.

LANGUEMIN, *agent national*,
et cinq autres signatures.

14

Les administrateurs du district de Mortagne, département de l'Orne, adressent à

(16) P.-V., XLVII, 4. *Bull.*, 17 vend. (suppl.).

(17) P.-V., XLVII, 5. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(18) C 321, pl. 1345, p. 16. L'adresse n'est pas conservée dans la série C.

(19) P.-V., XLVII, 5. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).

(20) C 321, pl. 1341, p. 23.